

BAC PRO CPH

Baccalauréat professionnel

Conduite de productions Horticoles

Par apprentissage (niveau 4)

RNCP : 31694

Blois



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le bac pro conduite de productions horticoles (arbres, arbustes, fruits, fleurs, légumes) forme les apprentis à devenir des ouvriers hautement qualifiés ou responsables d'exploitation dans les secteurs des productions florales, légumières, fruitières ou en pépinière.

Les enseignements portent ainsi sur les sciences et techniques horticoles : les apprentis étudient les différents types de végétaux, leur cycle de vie et les moyens de les cultiver (travail du sol, fertilisation, irrigation, protection des cultures). Ils acquièrent également des connaissances en hydraulique, électricité et automatisme ainsi qu'en matériels et équipements horticoles (tracteurs, matériels d'irrigation et de pulvérisation, équipement informatique permettant la régulation climatique des serres...).

Les apprentis apprennent également à participer à la récolte en respectant les critères de calibre et de qualité. Le cas échéant, à assurer le stockage et le conditionnement des produits en vue de leur commercialisation.

PUBLIC CIBLÉ & PRÉREQUIS

La formation est accessible après la classe de 3^{ème} ou dès l'âge de 16 ans mais également être titulaire d'un CAPA ou d'être issu d'une 3^{ème} générale, rentrée en 1^{ère} possible en sortant d'une 2^{nde} générale ou professionnelle

L'âge plafond d'entrée en apprentissage est de 29 ans révolus*

* Dérogations possibles dans le cadre d'une RQTH ou d'activité sportive de haut niveau

MODALITÉS D'ALTERNANCE ET DURÉE DE LA FORMATION

La formation suit un calendrier d'alternance fournit en début de formation.

La formation se déroule sur 1995 heures sur 3 ans en centre soit 18 semaines en 1^{ère} année ; 19 semaines en 2^{ème} année et 20 semaines en 3^{ème} année. *

*Nombre de semaine à titre indicatif

Formation en alternance de septembre à juin.

ACCÈS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les référents handicap sont à votre écoute pour adapter au mieux votre parcours de formation.

DÉLAI D'ACCÈS

- Entrées et sorties permanentes selon le positionnement
- Période d'essai de 45 jours de présence en entreprise
- La durée de la formation peut être adaptée selon le profil de l'apprenant.

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET MODALITÉS DE SÉLECTION

- Avoir complété le dossier d'inscription
 - Avoir signé un contrat d'apprentissage
 - Entretien de positionnement et de motivation
- Selon la capacité d'accueil du CFA

COÛTS & FINANCEMENT

- Restauration et hébergement possible sur le site (selon les tarifs en vigueur et capacités).
- Formation garantie par un contrat de travail financée par les OPCO, le CNFPT ou les collectivités, ouvrant droit à une protection sociale.

RÉMUNÉRATION

La rémunération perçue par l'apprenant correspond à un pourcentage du SMIC selon l'année d'exécution du contrat, son âge. Pour plus d'information consultez alternance.emploi.gouv.fr

CONTACT ET INSCRIPTION :

M. BOUILLO Olivier : 06.19.24.62.09

VENDÔME

8-12 rue de la vallée du Loir
BP106 – 41106 VENDÔME CEDEX
cfppa.vendome@educagri.fr
Tel : 02.54.77.69.37

BLOIS

5-7 rue des Grands champs
41000 BLOIS
cfa.loir-et-cher@educagri.fr
Tel : 06.34.67.63.10

MONTOIRE

6 rue de l'Agriculture
41800 MONTOIRE SUR LE LOIR
cfa.loir-et-cher@educagri.fr
Tel : 06.34.67.63.10

CONTENUS DE LA FORMATION

COMPÉTENCES VISÉES

- Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles
- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle
- Développer sa motricité
- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques
- Raisonnement des choix techniques dans un processus de production horticole en prenant en compte les ressources naturelles communes
- Organiser le travail du chantier horticole
- Animer une équipe de travail
- Assurer les opérations techniques sur les végétaux
- Intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal
- Effectuer les opérations d'entretien, de paramétrage et de réglage des matériels, des équipements et installations
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

➤ Matières générales :

- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel (physique chimie, biologie écologie, informatique, mathématique)
- Débattre à l'ère de la mondialisation (documentation, histoire géographie, EMC, lettres)
- Développer son identité culturelle (lettres, ESC, langue vivante, EIE)
- Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles (EPS, ESC, Histoire géographie, EMC, EIE)

➤ Matières techniques :

- Acte de production et son contexte
- Processus de production végétale
- Mise en œuvre d'opération technique
- Agroéquipement
- Sciences économiques, sociales et de gestion
- Module d'adaptation professionnelle orienté valorisation des produits horticoles

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

➤ En présentiel :

- Échanges et analyses de pratiques
- Mises en situation professionnelle
- Pratiques sur plateaux techniques de l'établissement
- Visites d'entreprise
- Interventions de professionnels
- Chantiers école

Chaque apprenant bénéficie d'un accompagnement par un formateur référent.

Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation.

POURSUITES D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

- BTSA productions horticoles ou technico-commercial (option UJAC), CS conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation, CS Plantes à parfum, aromatiques et médicinales à usage artisanal ou industriel, CS Production, transformation et commercialisation des produits fermiers, CS Technicien Conseil en comptabilité gestion agricoles, CS Conduite de Productions maraichères
- Ouvrier hautement qualifié, chef d'exploitation

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Tenue de travail adaptée à la formation professionnelle.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Contrôle continu en cours de formation (CCF) et épreuves terminales.

MODALITÉS DE VALIDATION

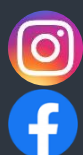
L'obtention du diplôme se fait après délibération du jury en fonction des appréciations et des résultats obtenus aux contrôles en cours de formation (CCF) ainsi qu'aux différentes épreuves terminales de la session d'examen. Il est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

AIDES

- Aides au permis de conduire
- Carte étudiante des métiers
- Accompagnement à la recherche d'un maître d'apprentissage
- Accompagnement à la signature du contrat d'apprentissage

LES PLUS DE LA FORMATION

- + Formation gestes et postures
- + Formation SST
- + Chantiers-école
- + Atelier agroéquipement
- + Préparation aux concours MAF et Olympiades des Métiers
- + Sorties pédagogiques
- + Serres horticoles



Réussite



Satisfaction

